



Commune de Cressier

Procès-verbal Assemblée communale extraordinaire du 29 juin 2021

Présidence : David Humair, Syndic

Citoyennes et citoyens présents : 61

Excusés : Madame Carole Aeby, Monsieur Joël Oberson

Presse : Madame Etelka Müller, Freiburger Nachrichten et Murtenbieter

David Humair salue Madame la Députée Madeleine Hayoz et les citoyennes et citoyens de Cressier venus ce soir en Assemblée communale qui se porte principalement sur la nomination des commissions qui siégeront durant la prochaine législature 2021 -2026. Le Syndic souhaite la bienvenue à Madame Etelka Müller qui représente la presse. Il profite de cette occasion pour la remercier de l'objectivité dont elle a fait preuve dans son dernier article au sujet de l'eau de Cressier.

L'Assemblée a été convoquée par avis dans la Feuille officielle n° 24 du 18 juin 2021, par affichage au pilier public, sur internet et par distribution d'une convocation à tous les ménages.

Sont désignés comme scrutateurs qui acceptent leur mandat :

- Madame Astrid Müller
- Madame Nicole Hayoz

Le nombre de personnes est de 61 au total.

L'assistance est informée que les débats seront enregistrés. Il est demandé aux personnes qui prennent la parole d'attendre d'être en possession du micro et de s'annoncer avant leur intervention.

L'ordre du jour :

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 20 avril 2021
2. Nomination des membres des commissions communales pour la période administrative 2021 - 2026:
 - Cinq membres de la commission financière
 - Trois membres de la commission d'aménagement et d'énergie
 - Quatre membres de la commission de naturalisation
3. Mode de convocation pour l'Assemblée communale pour la période administrative 2021 - 2026
4. Désignation d'un nouvel organe de révision
5. Présentation du Plan Communal des énergies PCen
6. Divers

Complément : le point 5 sera présenté par Madame Madeleine Hayoz et dans les divers une partie traitera de la situation de l'alimentation en eau qui répondra partiellement à la demande émise lors de la dernière Assemblée communale par Monsieur Armin Aebi et Consort.

David Humair demande si quelqu'un a des questions ou des remarques au sujet de la convocation.



Commune de Cressier

Comme ce n'est pas le cas il déclare l'Assemblée ouverte.

Avant de traiter les points à l'ordre du jour David Humair s'adresse aux citoyennes et citoyens présents en ces mots :

Pourquoi sommes-nous bien à Cressier ?

Qu'est-ce qui ferait que je ne me sente plus bien à Cressier ?

Que devons-nous faire, tous ensemble, pour que cela n'arrive pas ?

Le village de Cressier n'est pas qu'un lieu sur une carte, c'est une Cité, au sens le plus noble du terme. Si Rome était un idéal pour les Romains, Cressier doit être notre idéal, à nous qui en sommes les citoyens, de par notre droit de cité.

Le citoyen est responsable à titre individuel du bon fonctionnement de sa communauté. Par son intérêt pour la chose publique « res publica », par l'exercice de ses droits, notamment celui de voter, il exerce ses pleins pouvoirs sur le rayonnement de la Cité qu'il habite. Je remercie d'ailleurs ici votre enthousiasme pour les dernières votations où le taux de participation a frôlé les 75%. Bravo et merci.

Pour que la Cité avance, la responsabilité individuelle et une propension à la civilité sont des conditions *sine qua non*. La civilité s'affiche par une bienveillance envers ses semblables, par un caractère pacifique, par le respect, le savoir-vivre, la politesse et la courtoisie. Ainsi, seulement, fonctionne la Cité. Ne l'oublions pas, le bien-être commun est le résultat de la somme des responsabilités que prend chaque citoyen. Sa marque de civilité est la seule garante d'un bonheur collectif.

Mesdames et Messieurs, gardons à l'esprit que Cressier, c'est Nous tous.

Dans notre système de démocratie directe, l'Autorité (le Conseil communal) élue par le peuple, n'a pour rôle que de faciliter l'accès au bien-être de la communauté. En prenant, d'une certaine manière, plus de responsabilités que les autres citoyens, l'Autorité donne les conditions cadres pour que tout un chacun puisse à son tour prendre ses responsabilités individuelles. Cressier, la Cité, est l'affaire de toutes et tous. Et cela commence par une confiance réciproque entre l'Autorité et les citoyens. Cette confiance est le fondement de toute chose publique.

Les membres de l'Autorité sont des miliciens qui, en plus de leurs tâches respectives, décident de s'engager avec abnégation pour le bénéfice commun. Leurs fonctions sont importantes et nécessitent un certain nombre de sacrifices. N'oublions en aucun cas qu'ils ne sont que les élus des citoyens, vos élus. Ensemble, ils s'efforcent de remplir leurs mandats avec assiduité, clairvoyance, efficacité et adéquation, le tout, légalement et de manière transparente.

Mesdames et Messieurs, les autorités ne sont rien sans le peuple. *Senatus Populusque Romanus* disaient les Romains, SPQR. Le Sénat et le peuple de Rome. Le Conseil et les citoyens de Cressier. Seulement ensemble nous prendrons, chacun à notre niveau, les responsabilités qui sont les nôtres. Seulement ensemble nous ferons que notre cité rayonne. Seulement ensemble nous ferons que Cressier reste ce beau village où il fait bon vivre.

Je peux vous assurer que je prends ma tâche très au sérieux et suis persuadé que mes collègues aussi. Vous pouvez compter sur nous pour que nous fassions tout ce qui est en notre pouvoir pour que Cressier fleurisse. Mais ne l'oubliez pas, sans vous, sans votre soutien, nous ne pourrions pas faire grand-chose.

Allons-y ! Nous avons une législature complète pour affronter les défis qui sont les nôtres. Et ils ne manquent pas. Alors tirons à la même corde, restons unis et forts. Faisons preuve de courage, de curiosité, de civilité et d'entraide.

Je me réjouis de prendre cette noble tâche d'être votre syndic, au profit de tous.

Je compte sur vous. Vive notre Cité, vive Cressier.



Commune de Cressier

Le Conseil communal nouvellement élu est présenté par le **Syndic**.

Barbara Sahli

Agriculture, Forêts, Chemins AF, Service défense incendie, Protection civile et population

Mélanie Gubler

Enseignement et formation, Culture

Jean-Pierre Pürro

Santé, Affaire sociale, Justice, Protection juridique et Cimetière

Jacques Berset Vice-Syndic,

Routes et trafic régional, Construction, Approvisionnement en eau potable et de son service technique et la Gestion des déchets

Léo Colautti

Bâtiments communaux et leur technique, CAD, Aménagement et énergie et Sport

Beat Mathys

Protection des eaux, Correction et endiguement

David Humair Syndic,

Finances et impôts, Adm. Générale, Information et communication. Aménagement et énergie, Ordre public et Militaire

1. PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 20 AVRIL 2021

Le procès-verbal de la dernière Assemblée communale n'est pas lu en Assemblée ; il pouvait être consulté voire obtenu auprès de l'Administration communale dans les 10 jours précédant l'Assemblée.

David Humair demande aux citoyens s'il y a des remarques au sujet du procès-verbal.

La parole n'étant pas demandée, il est procédé au vote. Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.



2. **Nomination des membres des commissions communales pour la période administrative 2021 - 2026**

La commission financière

La commission financière se compose de cinq membres qui sont désignés par l'Assemblée communale.

Cinq personnes se présentent pour la prochaine période :

Madame Christiane Pilloud
Madame Regula Annichini
Monsieur Bruno Gross
Monsieur Sébastien Berset
Monsieur Joël Oberson

David Humair demande si un candidat supplémentaire souhaite se présenter. Comme ce n'est pas le cas la commission est élue par applaudissement général.

La commission d'aménagement et d'énergie

La commission d'aménagement est composée de cinq membres dont trois sont désignés par l'Assemblée communale.

Cinq personnes se présentent pour la prochaine période :

Madame Nathalie Hayoz
Monsieur Christophe Hayoz
Monsieur Hans Köhli
Monsieur Mauro Santos
Monsieur Fabrice Bugnon

David Humair demande si un candidat supplémentaire souhaite se présenter. Comme ce n'est pas le cas la commission est élue par bulletin de vote.

Nombre de bulletins enregistré 61 dont un blanc

Sont élus :

Monsieur	Christophe Hayoz	40 voix
Monsieur	Hans Köhli	42 voix
Monsieur	Fabrice Bugnon	42 voix

Madame Nathalie Hayoz a obtenu 29 voix
Monsieur Mauro Santos a obtenu 25 voix

L'élection se termine par un applaudissement général



La commission de naturalisation

La commission de naturalisation est composée de cinq membres dont quatre sont désignés par l'Assemblée communale.

Quatre personnes se présentent pour la prochaine période :

Madame	Carole Aeby
Madame	Nathalie Hayoz
Monsieur	Guido Bachmann
Monsieur	Christophe Savoy

David Humair demande si un candidat supplémentaire souhaite se présenter. Comme ce n'est pas le cas la commission est élue par applaudissement général.

3. Mode de convocation pour l'assemblée communale pour la période administrative 2021 - 2026

Le mode de convocation actuel s'effectue par :

- Publication dans la feuille officielle du canton de Fribourg
- Affichage au pilier public
- Distribution de la convocation à tous les ménages
- Publication par le biais du site internet de la commune (www.cressier.ch)

Le maintien de ce mode pour la période administrative 2021-2026 est proposé.

David Humair procède à la votation par main levée. L'Assemblée accepte le mode proposé à l'unanimité.

4. Désignation d'un nouvel organe de révision

La parole est passée à la Présidente de la commission financière :

Nomination de l'organe de contrôle

Un des rôles de la Commission financière est de proposer à l'Assemblée communale un organe de révision des comptes de la commune pour une période de 1 à 3 ans qui, si la Commission financière le souhaite, peut se prolonger au maximum jusqu'à 6 ans.

Nous avons effectué des demandes d'offres dans le courant de ce printemps. Nos critères de sélection étaient le prix, les références et la présentation.

Notre choix s'est porté sur la société Gefid Conseils SA de Marly dont le montant de l'offre est de 5'300.00 francs HT pour les comptes 2021 et passera à CHF 5'900.00 dès 2022 avec le passage au MCH2.

Nous proposons à l'Assemblée de voter pour la société Gefid Conseils SA pour une période de 3 ans.

David Humair procède à la votation par main levée. L'Assemblée accepte l'organe de révision proposé Gefid Conseils SA à l'unanimité.



5. Présentation du plan communal des énergies PCen

Le Syndic passe la parole à Madame la députée Madeleine Hayoz.

Madeleine Hayoz salue l'Assemblée et poursuit en disant que, pour terminer la dernière législature, il restait à établir le plan communal des énergies qui accusait un retard d'une vingtaine d'années.

En 2015 le PAL a été accepté et ce plan devait y être joint.

L'énergie a toujours préoccupé Madeleine Hayoz surtout lorsqu'en Suisse la consommation d'énergie a été multipliée par cinq dans le courant de ces 40 dernières années du 20^{ème} siècle.

Le jour du dépassement de consommation de la Suisse était le 11 mai, cela signifie que si tous les habitants de la terre vivaient de la même manière que les Suisses, l'humanité aurait besoin des ressources de trois planètes par an ou comme cette année, dès le 11 mai nous n'aurions plus d'énergie.

Le plan communal des énergies établi comprend 3 volets dont :

Volet contextuel avec 6 axes principaux.

1. Développement territorial
2. les bâtiments communaux et installations communales
3. L'approvisionnement et la dépollution = fournisseur, gestion des déchets et STEP
4. La mobilité = transport public et les actions
5. L'organisation interne = nomination de commissions
6. La communication et coopération = les actions désirées et projetées

Tous ces points se trouvent dans le plan PCen disponible sur le site internet de la commune.

Volet stratégique

Il définit la vision énergétique de la commune à l'horizon des 10 – 20 ans, les missions à accomplir et des objectifs spécifiques définis pour les 5 à 10 prochaines années

Volet opérationnel

Il contient le plan d'actions et la manière dont s'organise la commune pour gérer et suivre la planification adoptée

Ensuite différents graphiques de consommation d'énergie électrique, de chauffage et d'eau sont présentés. Des mesures contraignantes pour la commune font aussi l'objet d'une table.

Ce plan est un outil pour atteindre des objectifs d'économies que se fixent les autorités. Il donne une vue d'ensemble des mesures à prendre pour atteindre, d'ici 2023, les objectifs cantonaux qui demande que les installations communales consomment au moins 20% d'énergie renouvelable.

D'ici 2030, nous devons être une société à 4'000 watts et dès 2050 à 0 carbone et à 2000 watts par année et par personne. Aujourd'hui la consommation est de 5 à 6'000 watts.

Les 4 principales missions pour l'ensemble du territoire de la commune de Cressier sont

- Réduire la consommation d'énergie par une utilisation économe, rationnelle et efficace de celle-ci
- Augmenter la part des énergies renouvelable
- Réduire les impacts de l'environnement liés à la consommation d'énergie en limitant les gaz à effet de serre
- Informer et communiquer et aussi sensibiliser les groupes cible sur les économies d'énergie et les énergies renouvelables.



5. Présentation du plan communal des énergies PCen (suite)

75% de l'énergie sont utilisés par les ménages (électricité, chauffage et eau). C'est pour cette raison que l'Etat de Fribourg a décidé de lancer, dès le 1er janvier 2020, le Programme Bâtiment qui a été complété par une mesure visant à soutenir de manière importante les nouvelles distributions hydrauliques pour les propriétaires de chauffages électriques souhaitant assainir leurs installations en valorisant les énergies renouvelables. Par ailleurs, dans le cadre du Plan de relance cantonal COVID19, en vigueur du 1er décembre 2020 au 31 décembre 2022, les subventions sont augmentées de 50%

La conclusion sur l'économie notamment en eau, est importante. Nous savons que le 70% de la population planétaire n'a pas accès à l'eau potable et que 4 enfants par heure décèdent de ce fait. Nous n'avons pas de problème d'approvisionnement mais cette réalité fait réfléchir.

De Gandhi : **Montrer l'exemple n'est pas le meilleur moyen de convaincre : c'est le seul !**

Madeleine Hayoz demande s'il y a des questions. Personne ne se manifeste l'ex-conseillère remercie l'Assemblée de son attention. Applaudissement.

David Humair remercie Madeleine Hayoz de sa présentation et dit encore que la prochaine étape sera de discuter de ce plan avec la commission d'aménagement et d'énergie qui a été fraîchement élue ce soir. L'aboutissement sera un plan d'investissement pour l'énergie qui sera intégré dans le plan quinquennal de législature.

6. Divers

David Humair entame ce point par la thématique de l'eau qui répondra en partie à la demande émise par Messieurs Armin Aebi, Marc Morandi et Christophe Savoy lors la dernière Assemblée.

Un bref tour d'horizon de la situation est exposé. Avant de commencer le Syndic tient à remercier Monsieur Armin Aebi pour l'immense travail réalisé et d'être pro-actif dans ce domaine.

Tour d'horizon dans un but de transparence :

- Janvier 2020: Lettre OSAV → chlorothalonil pas de danger immédiat
- Mai 2020: Cressier teneur en chlorothalonil à 1.47 µg/l
- TAF (tribunal adm. Fédéral): statue sur le chlorothalonil dont notamment la décision en suspens au sujet de la concentration limite de 10 µg/l ou 0.1 µg/l
- Mise en projet : en attente jusqu'à ce que TAF statue

Février 2021:

- Réception d'une offre du CEFREN et demande d'une étude de faisabilité pour le raccordement au Grand-Fribourg :

Achat d'eau possible à certaines conditions :

- Raccordement CHF 90'000.00

- Prix : 0.65 CHF m3 et taxe annuelle de débit CHF 60.00 l/min.
- Débit max. à bien plaie et à titre provisoire : 435 litres/minutes soit environ 600 m3/jour
- Obligation: continuation de l'exploitation de notre station de pompage avec rejet de l'eau pompée dans la Bibera.



Commune de Cressier

Avril 2021

- Prise de contact avec le Service industriel de la ville de Lausanne. Sujet : test de charbon actif

Mai 2021

- Prise de contact avec le Service industriel de Payerne
- Rendez-vous avec M. Urfer de RWB

Juin 2021

- 01.06.2021 Discussion pré-étude filtration au charbon actif RWB → résultat fin de l'été
- 13.06.2021 **2 x NON aux initiatives de l'eau**
- 16.06.2021 Article Freiburger Nachrichten
- 21.06.2021 Rencontre avec le chimiste cantonal:
Discussion avec le chimiste cantonal concernant la distribution d'eau potable. Demande de la qualité de l'eau du CEFREN → renvoi du chimiste cantonal au Service de l'environnement, en position défensive
- 09.2021 Nouvelle campagne de mesures du chlorothalonil étant donné que la machine de test n'est pas disponible en permanence pour le laboratoire.

Suite dès septembre

- Réception étude RWB
- Comparaison des coûts avantage/inconvénients des deux options CEFREN / Filtration
- Présentation et demande d'investissement à l'Assemblée communale

Conclusion :

- 5 % de la production et de la consommation totale nécessitent des mesures
- Le Conseil communal prend très au sérieux les affaires sanitaires liées à l'eau
- Une proposition sera faite et une solution satisfaisante sera trouvée

David Humair demande aux citoyens de faire preuve de patience, ce problème ne se règle pas en un claquement de doigt. Le sujet prend énormément de temps et monopolise beaucoup de ressources du Conseil communal.

Christiane Pilloud demande pourquoi l'eau de Cressier est plus polluée que celle d'autres communes. Serait-ce les cultures que se trouvent à proximité du réservoir qui sont énormément traitées ? Y-a-t-il d'autres raisons ?

David Humair dit qu'il est clair que selon la carte de contamination de la Suisse, toutes les régions agricoles sont plus polluées. C'est un problème systémique. De point de vu détail, des endroits sont plus pollués que d'autre. Peut-être que Monsieur Armin Aebi pourrait répondre.

Armin Aebi dit qu'effectivement il a eu d'autres sources dans le district qui étaient encore à plus hautes teneur que Cressier mais elles ont toutes été arrêtées sauf une qui est mélangée avec d'autres sources moins contaminées. Alors notre souci qui date du début, pourquoi toutes les autres communes ont fait quelque chose pour améliorer la situation et avoir une eau plus propre et à Cressier nous n'avons pas encore fait le nécessaire. Il dit avoir toujours reçu des réponses très diffuses de tous les côtés.

Véronique Savoy Bugnon en premier lieu, elle remercie la commune de prendre l'affaire au sérieux et d'avancer dans ses recherches. Pour sa compréhension elle aimerait une précision par rapport à l'achat d'eau ailleurs. Un débit était annoncé à bien plaire et limité dans le temps. Elle demande ce que cela signifie.



Commune de Cressier

David Humair répond que depuis que ces taux ont été annoncés élevés, tout le monde aurait voulu se connecter au CEFREN comme l'a dit Monsieur Aebi. Le CEFREN n'est pas inépuisable. L'alimentation est à bien plaisir aussi en cas de sécheresse, la livraison n'est pas garantie. C'est également pour cette raison que nous devons continuer à exploiter notre station de pompage. Le problème est complexe. Nous devons trouver la meilleure solution pour le village mais il est déjà évident que les coûts seront élevés.

Yves Dietrich poursuit et dit avoir lu dans les médias que Bienne a aussi un problème avec le chlorothalonil et que le taux a été élevé à un certain moment et ensuite plus du tout. Ces variations se seraient produites ce printemps également. Est-ce un phénomène de la nature ? des pluies ?

David Humair qui ne prétend pas être un spécialiste de la chimie fine du chlorothalonil répond qu'il y a sûrement des variations notables avec écart type (en biologie).

Armin Aebi prend la parole en disant ne pas pouvoir donner tous les détails mais il sait que le lac de Bienne est le plus hautement chargé des trois lacs. Il dit qu'il y a eu très peu de variations, pareil dans le lac de Morat. Bienne essaye de travailler avec l'osmose inverse possibilité donnée dans le pompage d'une source au lac. Ici ce n'est pas réalisable car cela provoque 2/3 de perte d'eau et une énorme énergie à fournir pour y parvenir. En plus l'eau purgée retourne au lac où comme à Bienne dans l'Aar.

Hans Köhli reprend de la proposition CEFREN que la fourniture garantie est de 600 m³ jour. Quelle est la consommation journalière de Cressier.

Jacques Berset argumente que 125'000 m³ ont été pompés l'année passée soit 340 m³/jour en moyenne

Nathalie Hayoz se pose la question si le fait de faire bouillir l'eau diminue le problème de contamination ?

David Humair ne pense pas que les dérivés du chlorothalonil soient sensibles à la chaleur – il faudrait avoir 1'400 degrés selon une source dans l'Assemblée.

Gilles Alleman remercie le Conseil communal pour les efforts qui ont déjà été entrepris pour résoudre une situation qui visiblement n'est pas simple. Il aimerait faire une remarque sur la présentation des faits qui a été énoncée et qui relevait le résultat des votations le 2 x NON aux initiatives sur l'eau du 13 juin. Il n'est pas certain que les motivations des gens qui ont voté non à ces initiatives soient liées à la qualité de l'eau de Cressier. On peut les interpréter de différentes façons. Il estime que ce point n'a pas lieu d'être dans la présentation des autorités.

David Humair dit que la remarque est discutable. Les initiatives sur l'eau sont, à son sens, plus proches de l'affaire chlorothalonil que la loi sur la police et le terrorisme. C'est effectivement subjectif mais ça méritait tout de même un petit rappel.

Mauro Santos on parle de filtration à charbon actif, est-ce que les équipements de maison comme un adoucisseur d'eau ont effet sur ce polluant.

David Humair dit que selon ce qu'il sait, l'adoucisseur d'eau fonctionne par échange de cation (sodium/calcium) et que le chlorothalonil ne devrait pas réagir à ce système. Il existe par contre des cartouches de charbon actif à appliquer sur le robinet mais sans engagement de sa part.



Commune de Cressier

Marc Morandi remercie le nouveau Conseil communal de prendre les choses en main pour cette eau. Il voit que les choses bougent que de nombreux contacts ont été pris. En commun avec Armin Aebi et Christophe Savoy, une liste de propositions sera transmise au Conseil communal. Il s'agit de toute une panoplie d'idées qui mûrissent depuis des mois. C'est un outil de travail qui fera partie de l'ensemble de la réflexion. Il invite toutes personnes intéressées à demander à Christophe Savoy un exemplaire de la proposition après l'Assemblée.

David Humair remercie Marc Morandi et dit que cela va dans le sens de son discours d'introduction. Nous devons tous tirer à la même corde et ne pas se mettre des bâtons dans les roues. Soyons constructifs ensemble. Un moment sera venu pour décider et l'Assemblée le fera certainement le mieux possible.

Armin Aebi a encore un commentaire d'ordre général. Depuis un an qu'il s'occupe du cas, il a toujours vu ce qui est demandé dans la directive de l'OSAV d'estimer les mesures à prendre immédiatement et ensuite les points secondaires (comme la filtration etc.) et ensuite l'assainissement du puits. Il sait qu'il ne vivra pas le dernier point car le produit est dans le sol, de nouveaux produits arrivent sur le marché.

David Humair reprend la parole et confirme, comme il l'a été dit dans la presse, le chlorothalonil est une molécule parmi 300 autres. La solution miracle n'existe pas mais nous faisons le maximum pour trouver la meilleure solution.

Armin Aebi continue disant que ce qui choque les citoyens c'est que le pompage doit continuer malgré tout et que l'eau sera rejetée à la Bibera. C'est vrai que ça fait mal mais, il y eu des contacts jusqu'à l'OFEF avec un expert, Monsieur Simon Spicher qui lui aurait conseillé la connexion au CEFREN au moins durant ces 10 prochaines années pour pouvoir envisager l'avenir. Il faut garder la source en vie, si elle est abandonnée elle se bouchera. A Jeuss cela se pratique aussi. Même avec un pompage minimum sans obligation de passer par un filtre c'est suffisant.

David Humair dit que tout ceci nous sera décrit dans l'étude RWB qui sera présentée. Le pompage minimum qui doit conserver la source active est de toute façon obligatoire pour différentes raisons.

Armin Aebi dit, dans la proposition il relève qu'il y a des conditions qui empêchent de pouvoir prendre une décision définitive même d'ici la fin de l'année. Il a peur. Trois étapes complémentaires sont proposées.

David Humair assure que la proposition sera lue et que la discussion est encore ouverte. La décision finale sera prise par l'Assemblée à la suite des propositions qui seront faites.

Armin Aebi remercie de la prise en main et attends la solution qui satisfera tout le monde afin de ne pas avoir toujours des craintes.

David Humair répond que le Conseil communal est dans le même bateau et boit la même eau.

Richard Pilloud se demande pourquoi traiter un problème d'eau qui a été créé durant des décennies sans penser maintenant aux actions à faire pour que nos enfants puissent boire de l'eau propre. Il demande : Ne pensez-vous pas que nous pourrions améliorer la façon dont nous vivons ? en utilisant moins de ces produits et ainsi avoir la capacité d'améliorer notre source ? Nous devons traiter encore plus dans 10 ans et encore plus dans 20 ans. L'eau que nous importerons d'ailleurs, nous provoquera d'autres soucis avec d'autres produits chimiques, toxiques non encore détectés voir non répertoriés. Nous ne pouvons pas dire, nous avons un polluant chez nous et prendre de l'eau ailleurs, à l'aveugle, qui peut contenir 10 autres produits qui provoqueraient un problème supérieur à celui que nous avons ici.



Commune de Cressier

David Humair dit qu'il est vrai que l'assainissement de l'eau prend du temps mais c'est un problème politique au niveau fédéral. Nous pouvons pousser pour que ça aille dans la bonne direction mais c'est un résultat de la politique fédérale agricole qui n'est pas à notre niveau.

Georgette Savoy prend la parole et dit que l'eau est plus polluée dans les zones agricoles. Pourquoi alors traiter les champs de pommes-de-terres six fois au lieu d'une voir deux fois ?

David Humair comme il ne fait pas de politique agricole et n'est pas maître agriculteur, il ne statuera pas sur le sujet. Il y a beaucoup de paramètres qui entrent en ligne de compte mais notre souci est de trouver une solution pour notre eau. Cette remarque est en lien direct avec les votations du 13 juin.

Yves Dietrich reprend le micro en relevant en premier ce que Madeleine Hayoz a dit concernant la mortalité d'enfants qui n'ont pas accès à l'eau potable. Combien de personnes sur cette terre seraient contentes d'avoir notre eau ? En deuxième, il relève que la Suisse est le pays en Europe dont la loi sur les pesticides est la plus stricte. Si nos agriculteurs ne peuvent plus traiter, ils produiront moins, nous importerons plus et nous reviendrons sur la loi Co2 pour l'acheminement des denrées. C'est facile de repousser le problème dans les autres pays, sans se poser la question comment ils produisent sur place. Ce qui est sûr, c'est que nous mangerons aussi plus de pesticides.

David Humair le sujet est très vaste et pour notre part c'est de trouver maintenant une solution pour avoir la meilleure eau possible.

Christophe Ponchel dit qu'il y a une demande et une interrogation. Il dit qu'il serait intéressant, dans les analyses et solutions que le Conseil communal proposera, de chiffrer les prix de l'eau par m3 dans les solutions. Deuxièmement, concernant la qualité de l'eau, s'agit-il uniquement de l'eau ingérée ? Au niveau de la commune, il faudra se poser la question jusqu'à quel niveau il faut traiter l'eau, celle de consommation et celle d'utilisation. Ne vaudrait-il pas mieux se poser la question comment utiliser l'eau de consommation car des petits gestes pourraient avoir une énorme influence sur les décisions à prendre.

David Humair relève à ce propos qu'il s'agit, pour la consommation, de 5% de la production totale d'eau. Il est vrai que les mesures seraient pour l'ensemble de la production. Pour avoir deux eaux différentes ceci impliquerait des conduites pour l'eau traitées et pour l'eau non traitée.

Christophe Ponchel dit qu'il existe des solutions à envisager dans le futur comme l'eau recyclée des toits pour le lave-vaisselle par exemple.

David Humair dit que ceci pourrait être pris en compte dans le plan des énergies.

Armin Aebi reprend et dit qu'il ne faut pas se tromper avec ces 5 % d'eau de consommation car toute l'eau distribuée dans notre commune entre dans le circuit alimentaire. Il y a des choses qui sont filtrées par ces procédures mais il y a aussi des choses qui sont renforcées. C'est un problème qui entre dans l'assainissement aussi bien les questions de Monsieur Pilloud qui sont justifiées. Mais ceci entre dans le domaine de la phase d'assainissement.

David Humair dit qu'à nouveau c'est un sujet tellement vaste et remet en question la manière de vivre de la société. Nous ne voulons pas faire de la philosophie ce soir. Le temps avance.



Commune de Cressier

Arthur Pilloud pense qu'il serait bien de sensibiliser les jeunes de son âge sur la question en en parlant sur facebook ou ailleurs. Les jeunes ne sont pas du tout au courant de cette affaire et ils sont le futur. Il faut les informer pour qu'ils puissent donner leur avis et proposer des solutions. Ils sont aussi les prochaines autorités en place. Sensibiliser les jeunes est important

David Humair remercie Arthur Pilloud pour son intervention et pour sa présence ce soir. Il dit encore que ce serait superbe d'avoir d'autres jeunes dans les assemblées. Il propose à ce citoyen de faire un commentaire sur facebook et de pousser ses camarades à venir aux assemblées communales. Il poursuit disant qu'effectivement le problème de l'information à chacun est une chose importante et il encourage vraiment la jeune génération à participer. Comme dit dans son introduction, il s'agit du problème de tout le monde. Bienvenue à tout le monde pour participer à la chose publique.

Jacques Hayoz se demande pourquoi on hésite encore à se connecter sur un réseau, celui de Morat ou celui de Fribourg. Il part du principe que le réseau de Fribourg nous donnera plus de chance d'avoir de l'eau bien meilleure étant donné que sur le haut il y a beaucoup moins d'agriculture que dans la région de la Broye et le district du Lac.

Le sujet de l'eau ne suscitant plus d'autre intervention le Syndic poursuit les divers.

Assainissement du Riau

Nous avons reçu le résultat de l'étude d'Abageol pour le site pollué. Des petites corrections sont à faire. Le rapport a été remis au canton qui statuera pour les prochaines étapes.

Route Gonzague de Reynold 15

La ruine à l'entrée du village a fait l'objet d'une prise de contact avec les propriétaires pour discuter de ce qui allait être fait. A suivre

Cabane de Bouley

L'idée que se fait le Syndic de la cabane est un lieu de réunion entre ami et avec famille pour passer un bon moment dans la forêt pour faire une grillade et profiter du chant des oiseaux etc. Mettre un peu de musique c'est bien mais pas de la techno à fond jusqu'à 3 h du matin comme ça été le cas vendredi passé. La police a même dû intervenir.

Mauro Santos dit qu'il rentrait de Fribourg vers 1h30 du matin de Courtepin et a amené quelqu'un de cette fête aux urgences qui était dans un état lamentable. C'est triste !

David Humair relève qu'un règlement de cabane devra être établi dans lequel certaines choses seront interdites à cause d'une minorité manquant de civilité.

VTT en forêt

Il trouve très bien de faire du VTT en forêt par contre, déranger la faune en sous-bois ça ne va pas. Des troncs ont été mis en travers des sentiers pour marquer une présence. Les chemins du bout de la forêt de Bouley sont principalement concernés mais ceci s'applique à tous les bois.

Fabrice Bugnon dit qu'il faut peut-être y réfléchir dans un autre sens. Il lui arrive d'aller au bois de Bouley avec sa fille à vélo et c'est sympa. Au lieu de mettre des troncs à travers les pistes, il serait mieux d'en baliser une et que ceux qui veulent faire du VTT puisse le faire. Le lieu est intéressant il y a de la pente. Si une piste est balisée ça éviterait que les amateurs utilisent toute la forêt.



Commune de Cressier

David Humair informe que le canton de Fribourg en commun avec le Service des forêts s'applique à mettre en place un circuit de VTT – trail mais principalement dans les bois autour du Grand Fribourg où il y aura des chemins balisés uniquement pour ça. Pour l'instant la loi dit que circuler en VTT dans le sous-bois donc chemin non carrossable c'est interdit.

Déchetterie

Nous avons une immense chance d'avoir une déchetterie ouverte et bien sûr, dans tout ce qui est à accès facile, il y a des abus. Par exemple, nous avons dernièrement retrouvé un sommier de lit dans les branchages. Il y a certaines règles à respecter car le tri prend passablement de temps à nos employés communaux. Merci de les suivre.

Littering

Il reste valable merci de nous aider à le combattre.

Véhicule motorisé

David Humair aimerait faire vibrer la corde verte de chacun. Il a lui-même un 4x4 qu'il utilise à des fins bien précises. Il est toujours assez surpris de voir que les distances les plus longues qui vont de la station-service à l'administration communale, donc 10 minutes de marche, se font en voiture. On va au terrain de foot en voiture, on amène les enfants à l'école en voiture, à la cabane de Bouley en voiture. Chacun est libre mais réfléchir à faire plus de trajet à pied serait idéal.

Claude Maier dit que dans le cadre de la circulation il avait fait une demande il y a un peu plus d'une année d'étudier de faire les routes du village à 30 km/h. Selon ses calculs de l'entrée à la sortie du village à 30 km/h il n'y a pratiquement pas de perte de temps. Mais au point de vu bruit ça serait une bonne chose.

David Humair répond que la commune a acquis un radar de sensibilisation pour aider les gens à ralentir. Il relève que la vitesse est très élevée vers la chapelle et à la route de Münchenwiler. Là également nous pouvons parler de la responsabilité individuelle.

Jacques Berset argumente l'achat du radar au foyer St-Camille à Fribourg. Il a été placé une fois à la Route Gonzague de Reynold, Route du Pratzet, Route du Pra-Rond. Il continue en disant qu'à la Route du Pratzet une moyenne de 25 km/h dans un sens et 29km/h dans l'autre ont été enregistrées. En effet, cette machine enregistre les vitesses dans les deux sens. Il y a 90% de la population qui roulent en dessous de 30km/h et un 5,5% qui roulent entre 50 et 80 km/h à la Route du Pratzet. Il s'agit de quelques exceptions, une dizaine de voitures. On déplacera l'engin dans tout le village et nous tirerons des statistiques de comportement. 30km/h général ne ferait pas perdre beaucoup de temps mais il faut être conséquent, si nous imposons un 30 km/h des contrôles seront effectués. Selon renseignements pris auprès de la police, les demandeurs de mesures sont souvent les premiers amendés.

Fabrice Bugnon dit que samedi dernier les portes ouvertes du club de modélisme a eu lieu et il a trouvé la fête formidable car des jeunes sont venus aider, comme beaucoup de gens présents ce soir avec des coups de main, des prêts de matériel etc. Enormément d'aide de personne et de la commune. Il y avait une belle ambiance, le beau temps, des mesures Covid allégées. Il remercie toute la commune pour cette aide.

David Humair demande s'il y a encore des divers. Comme ce n'est pas le cas il termine l'Assemblée en remerciant les citoyennes et citoyens venus ce soir.

La séance est levée à 21h35 sur un applaudissement.